

mes qu'elles repoussent et pour réaliser les rêves détestables auxquels ils se livrent.

« Quoi ! nous dit-on encore, vous osez attaquer l'Université ! L'ignorez-vous ? quand elle parle, c'est l'Etat lui-même qui parle et enseigne. Or il ne saurait être permis de s'élever contre l'Etat.—Je le sais ; mais souffrez que je vous interroge à mon tour : oseriez-vous soutenir que l'Etat peut conférer le droit d'insulter la Divinité, de nier ses perfections, d'anéantir son autorité, de détruire son culte ? Vous m'interrompez avec vivacité et vous me dites : Et ! la Charte ne parle point de tout cela.—J'en conviens avec vous ; mais les cieux en parlent ; mais toute la nature, tous les siècles, tous les peuples, tous les hommes qui n'étaient point frappés d'un noir délire en ont parlé, et ils ont accablé de leur indignation quiconque méconnaissait, outrageait ces grandes vérités mêlées au fond de notre être. Devons-nous rester nous-mêmes tremblans et muets devant ceux qui les attaquent avec une audace sans exemple ? Arous-nous besoin de formalités préliminaires pour pouvoir nous récrier avec force contre des maîtres de l'enfance qui arracheraient Dieu de ces jeunes cœurs ? Faut-il attendre, pour faire éclater à ce sujet noire douleur et notre effroi, qu'un certain nombre de petits êtres pétris du limon de la terre aient délivré au maître infini un diplôme de créateur, un brevet de souveraineté, un permis d'exiger et de recevoir les hommages de ses créatures ? Qu'il est triste d'avoir à combattre des prétentions si impossibles à qualifier !

« Oui, c'est l'Etat qui enseigne quand nos paroles tombent du haut de nos chaires, répètent sans cesse les maîtres de l'Université.—Rien de plus comode ni de plus glorieux que cette intime alliance avec la souveraineté personifiée. Mais ce n'est là qu'une vaine illusion, ou plutôt ce n'est qu'une confusion et un abus de mots intolérable. Ces messieurs prennent une figure de rhétorique, une expression emphatique et oratoire pour une locution rigoureuse et qu'on doit prendre à la lettre. Mais qu'on le remarque : il est absurde d'identifier ainsi d'une manière absolue le chef et son agent. Non ; ce sont deux personnes très-distinctes qui ont chacune leurs titres, leur caractère, leur volonté propre. C'est une très-fausse vue d'en faire un être unique et dont les actes se confondent. Comme s'il n'y avait point des délégués corrompus et des mandataires infidèles ! Comme si les innombrables choix du prince remplissaient tout un royaume de privilégiés et d'inviolables ! Comme si la haute majesté du trône allait se réfléchir et se renfermer en quelque sorte toute entière dans la personne d'un maître d'école de village ! Le plus simple bon sens ne suffit-il pas pour être vivement choqué de cette identification chimérique et burlesque ?

« On fait ici un rapprochement avec ce qu'on appelle le monopole de la justice et de la force publique.

« Mais une unité indispensable et sans concurrence possible n'est point un monopole. Il faut de toute nécessité que le souverain, qui est un, valide et consacre des jugemens, lesquels, sans cela, n'auraient aucune force et ne seraient que des opinions particulières. Or, l'intervention du prince ne saurait être requise quand il s'agit de dicter à des enfans des thèmes et des versions, ou de leur expliquer Cicéron et Virgile. De plus, les dispensateurs de la justice régient les intérêts et non les croyances. Leur injustice ou leur erreur n'a qu'un effet passager et privé. Il est bien autrement des instituteurs de la jeunesse : ils façonnent son intelligence ; ils y attachent, pour ainsi dire, des idées et des principes ; ils y gravent profondément des doctrines qui, par l'attrait de la corruption qu'elles recèlent et par leur transmission continuée au-delà du temps présent, plus tôt ou plus tard, peuvent tout corrompre, tout mettre en feu, tout perdre dans un royaume. Enfin on peut décliner des tribunaux dont l'équité serait suspecte : on a recours à des arbitres de son choix. Hélas ! une faculté analogue pour ce qui regarde l'éducation est ce que nous ne cesserons jamais de demander. Que les parens sans foi donnent, s'ils veulent, à leurs enfans des maîtres impies comme eux. Nous le verrons avec une douleur inexprimable sans pouvoir nous y opposer.

« Mais, d'une autre part, exemption pour les pères catholiques d'une odieuse contrainte dans le choix des personnes à qui ils confient, pendant plusieurs années, ce qu'ils ont de plus cher, c'est le vœu de la raison, c'est le cri de la nature ; c'est l'injonction faite par la charte, c'est la route tracée par toutes les nations et par tous les siècles. Peut-on retenir plus longtemps la France dans une autre voie, semée d'innombrables écueils, inondée des larmes de la religion, et qui se termine à un abîme dont on ne peut sans frémir envisager la profondeur ?

« Quant à la force publique, il est aussi manifestement nécessaire qu'elle reçoive une seule et commune impulsion. Sans cette unité de direction, la société pourrait éprouver dans son sein des chocs continuels et terribles ; elle serait toujours à la veille d'être anéantie. Cette circonstance suffit pour découvrir la disparité immense qui se trouve entre le commandement de l'armée concentré dans une seule main et le monopole de l'éducation.

« Quoiqu'on soit au fond convaincu de la droiture de nos intentions, on seint de croire et l'on s'efforce de faire croire que nous agissons par un esprit de parti. Eh ! grand Dieu ! n'est-il pas assez clair que la foi, que le christianisme tout entier est intéressé dans nos réclamations ? Et peut-on persuader à la France que nous sommes assez pervers et assez indignes de notre sublime caractère, pour qu'une si puissante considération ne suffise pas à souffler dans nos âmes toute l'inquiétude et tout le feu d'un zèle inépuisable ? Ou aurait fait plus sagement, au reste, de ne pas remuer cette vaine supposition. Quel est en effet le parti qui soutient parmi nous avec le plus de chaleur et d'emportement la cause de l'Université ? Personne ne l'ignore :

c'est le même dont l'impiété sans mesure est la plus avérée, qui aspire le plus ouvertement et avec le plus de persévérance au renversement de tout ce qui existe. Je le demande à tout homme de bonne foi : cette alliance si fidèle, cette sympathie si vive n'est-elle pas plus significative que tous nos discours pour dévoiler aux moins clairvoyans et pour caractériser l'esprit général et les tendances du corps universitaire ? Ah ! ces violens protecteurs de notre enseignement public ne pourrout-ils pas un jour expier l'aveugle assistance qu'ils lui prêtent par des peines cruelles de famille et par des torrens de larmes que feront couler de leurs yeux d'incomparables douleurs ?

« Disons un mot d'un reproche qu'on nous adresse. On nous blâme d'écrire dans les journaux. Déclarons d'abord que la délicatesse et la jalousie que montrent certains de nos adversaires pour la conservation de notre dignité, n'est à nos yeux qu'un manège risible. Nous savons, nous, que la dignité d'un prêtre consiste à soutenir la cause de Dieu par tous les moyens qui ne blessent pas sa conscience, et, s'il le faut, par ceux mêmes qui ne conviennent qu'à des temps extraordinaires. La presse quotidienne est aujourd'hui le champ de bataille où se vident toutes les querelles religieuses, morales et politiques. Les écrivains que j'ai en vue voudraient qu'on leur laissât ce champ libre, pour se rendre exclusivement maîtres absolus des esprits et des événemens. Nous ne pouvons leur céder cet avantage immenso et décisif. Une bienséance chimérique ne serait ici que le voile de notre lâcheté. Qu'on l'observe bien : sur ce théâtre vers lequel toutes les pensées se précipitent, où toutes les questions s'agitent et se décident, sur ce théâtre, dis-je, toutes les passions ont leurs défenseurs, tous les mystères du crime leurs complaisans historiens, tous les blasphèmes leurs fanatiques hérauts : j'ai lu, il y a quelques mois, dans une de ces feuilles, échos universels d'opinions et des doctrines, une apologie en jolis vers du monstrueux panthéisme ; dans une autre, la fête adorable du corps de notre Rédempteur a été nommée la *Fête des Fous*, et la publicité de cette horrible qualification n'a point eu de suite fâcheuse pour son auteur. Dans la presse, on le voit, tout, jusqu'à l'enfer, à ses organes. Cette voie est ouverte aux promoteurs du bien et du mal. Eh quoi ! au milieu de ces cris élevés de toutes parts, celui de la religion épouvantée ne pourrait donc se faire un passage ? La foi, par une révoltante distinction, serait condamnée au silence, et il n'y aurait que Dieu seul à qui on refuserait la parole !

« Je termine par une remarque qui me paraît sans réplique. Les défenseurs du corps enseignant se flâtent de rassurer la France catholique, en avançant que les auteurs des livres impies que nous désignons sont de hauts personnages, des professeurs de facultés dont le rang élevé impose des ménagemens et les dérobe aux traits de la censure. C'est-là une excuse des plus fivôles. Les écrits dont nous nous plaignons sont très-nombreux ; ils sont partis de tous les degrés de la hiérarchie académique, et s'adressent à toutes les divisions des élèves. Ignorés pour la plupart des gens du monde, ils sont très-conus et se répandent incessamment dans les collèges. Quels ravages y font-ils ? Une supposition va le faire comprendre.

« Si Voltaire, si Diderot, si d'Alambert, si Condorcet et d'autres fervens disciples du patriarche de Ferney, avaient été placés dans tout le royaume à la tête de l'instruction ; qu'ils eussent dirigée d'une manière absolue et despotique, sans la moindre contradiction ni le plus léger contrôle, qu'ils eussent été l'âme, les oracles de l'éducation donnée aux jeunes Français de tous les rangs ; s'ils avaient été, dans cette sphère, les arbitres de l'avancement, les distributeurs des distinctions honorifiques, les dispensateurs des gros traitemens ; enfin si leurs livres avaient circulé librement et avec une autorité presque exclusive dans tous les pensionnats et dans tous les collèges, n'est-il pas visible qu'ils en auraient formé l'esprit et que toute la jeunesse aurait été bientôt pervertie, plongée dans l'irréligion, livrée aux affreuses ténèbres du doute et du scepticisme ? S'il en avait pu être au remède, ces livres qui régissent le cœur humain, surtout dans l'âge de l'inexpérience et des passions, auraient été, j'ose le dire, miraculeusement démenties. On en conviendra, l'application est aisée ; elle est même frappante et ne peut laisser aucune incertitude. Les faits répondent-ils à l'induction qui résulte de la supposition que j'ai établie ? La France le sait ; je n'ai rien à ajouter aux connaissances dont elle est pourvue sur cet objet capital.

« Je me borne à rappeler qu'en dernier lieu plusieurs évêques ont parlé du défaut de religion qui se remarquait en général dans le corps enseignant. A la vérité, ils ont fait des exceptions en faveur de quelques professeurs de l'Université ; mais ces réserves indiquent évidemment que le grand nombre est dans une disposition très-affligeante au sujet de la foi et du culte. En faut-il davantage pour tout perdre ? Et quelle confirmation plus éclatante de ce qui fait le fond de cette lettre ?

« Nous réclame donc la plus précieuse de toutes les libertés. Dieu veuille éclairer les esprits et choisir les cœurs pour l'accomplissement du désir le plus vif, le plus juste et le plus universel.

« J'ai l'honneur d'être, etc. « CLAUD. HIR., év. de Chartres.

« Chartres, le 20 décembre 1843 »

P. S. « Quoique je tienne mille fois plus qu'à la vie au caractère sacré dont il a plu à Dieu que je fusse revêtu, cependant je dois déclarer que, réunissant dans ma personne plusieurs qualités distinctes, celles d'évêque, de simple chrétien, de Français, de citoyen, ce n'est point en la première de ces qualités que j'ai écrit la lettre qu'on vient de lire : c'est à ce titre de chrétien et de Français et en vertu de l'article 7 de la Charte que je la livre au public. Je n'ai pu avoir d'autre pensée, puisqu'un article qu'un premier pasteur insère dans une feuille publique et qu'il n'adresse pas à ses diocés-